

SÉANCE du 14 juin 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 14 juin en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.
Convocations transmises le 8 juin pour la réunion du 14 juin 2017.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Maria DE LUCA (*arrivée à 20h, pouvoir à Jean Luc ROSIER*). Nadine DUPREY. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Samuel JEANNIARD. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN, Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.
Absents : Alexandre JOUVANCEAU). Delphine COURTOT.

Incarnation NOBLOT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour

Présentation de Monsieur MAYOT, paysagiste concepteur à la société MAYOT & TOUSSAINT de Daix, Côte d'Or, d'un projet d'aménagement de la Place Saint Vincent.

1. ACCESSIBILITE A LA SALLE DES FETES

Les commissions d'accessibilité et de sécurité incendie ont examiné le dossier de travaux de la salle des fêtes pour la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et ont délivré un avis favorable assorti de quelques prescriptions, portant notamment sur la porte d'accès de la salle des fêtes qui doit avoir la largeur réglementaire (devis de remplacement en préparation) et sur l'obligation de places de stationnement handicapés matérialisées au plus près de l'accès.

2. FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CHEMIN DE VERGY

S'agissant du financement des travaux d'aménagement du chemin rural N°22, dit Chemin de Vergy et après concertation avec les viticulteurs dont les parcelles de vignes sont desservies par ce chemin, la commune réalise l'avance des fonds qui lui seront remboursés selon la répartition suivante :

- les dépenses TTC de maîtrise d'œuvre, levé topographique et étude hydraulique seront à la charge de la commune
- les dépenses TTC relatives à la mission SPS seront à la charge de la commune
- les dépenses TTC d'annonce et publication du marché seront à la charge de la commune
- la TVA de 20% sur le montant des travaux sera à la charge de la commune
- les dépenses des travaux proprement dits, seront à la charge des viticulteurs propriétaires ou exploitants.

La répartition du montant des travaux de 83 690,08 € HT se décompose ainsi :

- une partie fixe de 2 400 € à payer par chacun des 11 viticulteurs dès la première année de mise en service du chemin
- le solde de 57 290,08 € sera réparti au prorata de la surface des parcelles concernées et selon une échéance déterminée par convention, étalée sur une période de 2, 3, 4 ou 5 ans maximum.

Le financement ainsi défini sera formalisé par une convention signée par chacun des viticulteurs et la commune.

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 12 voix pour, le Conseil Municipal accepte le financement tel que défini et autorise le maire à signer les conventions avec chacun des viticulteurs concernés.

3. RODP GAZ

Par référence à la délibération du Conseil Municipal du 15/06/2016, déposée en préfecture de Dijon, Côte d'Or le 24/06/2016, instaurant la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz et occupation provisoire du domaine public par les travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz,

Vu le décret 2007-606 du 25/04/2017

Vu le décret 2015-334 du 25/03/2015,

La redevance gaz au titre de 2017 se présente comme suit :

- $(0,035 \times 5799 \text{ m} + 100) \times 1.18 = 357.50$ arrondi à 357 €
- redevance provisoire = néant

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal accepte l'encaissement de la somme de 357 € au titre des redevances gaz de 2017.

4. ALIGNEMENT RUE DE LA COMBE

Pour réaliser l'achat de parcelles constituant l'alignement de la rue de la Combe par rapport aux riverains, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner tous pouvoirs au maire, Gérard TARDY pour recevoir les actes au nom de la commune et de donner tous pouvoirs au premier adjoint Jean Luc ROSIER, pour signer les actes au nom de la commune, conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le prix d'achat des parcelles est fixé à 40€ par mètre carré.

L'acquisition concerne :

- la parcelle A300, lieudit « Rue de Vergy », superficie 9 m², auprès de Madame PINEL Florence
- la parcelle AP345, lieudit « Larrey Froid », superficie 26 m², auprès de Monsieur et Madame CHARVIER Lilian
- la parcelle AP347, lieudit « Larrey Froid », superficie 1 m², auprès de Monsieur et Madame CHARVIER Lilian.

SÉANCE du 14 juin 2017

5. AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur une année la dépense de 18 500€ imputée au compte 204132, relative à la participation de la commune au profit du conseil départemental de Côte d'Or pour l'installation du garde-corps le long de la RD122 à la sortie Sud de Morey Saint Denis.

6. BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Dans le cadre des réflexions engagées par les collectivités en faveur de la transition énergétique et notamment dans le domaine de la mobilité, la Région Bourgogne Franche Comté, le SI CE CO et l'ADEME se sont positionnés en faveur de la prise en charge intégrale des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. La commune propose de mettre à disposition l'emplacement nécessaire sur la Place Saint Vincent.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- valide la proposition du SI CE CO d'accueillir une borne de charge de puissance de 22 KVA sur pied,
- décide de transférer la compétence Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques au SI CE CO,
- accepte de prendre en charge la participation forfaitaire annuelle couvrant les charges de fonctionnement des bornes (maintenance et exploitation)
- autorise le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables correspondantes.

7. TRAVAUX RUE DE LA MONTAGNE

Les travaux d'aménagement du réseau pluvial sur une partie de la rue de la Montagne débuteront le 19 juin 2017. Les riverains seront avertis des désagréments engendrés.

8. REPARTITION FRAIS DU 8 MAI

Les frais engendrés par l'exposition de véhicules militaires du Musée Bourguignon conjointement avec Chambolle Musigny lors de la cérémonie du 8 mai 2017, seront répartis entre les deux communes sur la base de 2/3 pour Morey et 1/3 pour Chambolle. Le montant à rembourser à la commune de Chambolle Musigny est de 445.75 €

9. PLATE FORME DE RETOURNEMENT

Une rencontre entre les garants, le garde forestier et le Maire a permis de définir avec exactitude les besoins et les caractéristiques d'une plateforme de retournement préconisée par l'ONF. Après un vote déclaré favorable par la majorité des membres avec 5 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, l'accord de principe est donné pour la réalisation de la plateforme sur la base de l'estimation des coûts présentée par l'ONF, soit 3280 € ht pour les travaux et 500 € ht pour la maîtrise d'œuvre à l'ONF.

10. ABANDON DE JARDINS COMMUNAUX

Deux locations de jardins communaux sont résiliées :

- Madame FOURNIER Françoise, à compter du 01/01/2018 ;
- Monsieur THERRY Adrien, qui se rétracte ; la délibération du Conseil Municipal du 12/04/2017 est en conséquence annulée par la présente.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Visite de Anne Catherine LOISIER, sénatrice le 16/06/17, à 10h en mairie.
- ⇒ La fibre numérique à Morey : retard sur les travaux, repoussé au 1^{er} semestre 2018
- ⇒ Conférence sur les vins bio, le 28 juin 2017, à 19h à la mairie de Morey
- ⇒ Prix des maisons fleuries à Morey : visite le lundi 10 juillet à 17h30
- ⇒ Faits divers de gendarmerie et liste des permis de construire portés à connaissance.
- ⇒ Prochain Conseil Municipal le mercredi 26 juillet 2017, 18h.

Séance levée à 22h. Affiché le 20 juin 2017